



BON USAGE DES RESSOURCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES DU TERRITOIRE VENDÉEN

À destination des professionnels de santé



POURQUOI CE LIVRET ?

Les 7 CPTS de Vendée et l'ADOPS 85 ont souhaité réaliser ce livret afin de porter à votre connaissance les informations utiles pour guider au mieux vos patients.

Il recense l'offre de soins non programmés et les dispositifs locaux organisés par les CPTS.

QU'EST-CE QU'UN SOIN NON PROGRAMMÉ ?

Situations ressenties comme urgentes qui nécessitent un soin relevant de la médecine générale dans les 48h (voir page suivante).

QU'EST-CE QU'UNE URGENCE VITALE ?

- Difficulté à respirer
- Douleurs de la partie haut de l'abdomen, thoracique ou sensation d'oppression
- Évanouissements, malaises, vertiges soudains, faiblesses ou troubles visuels
- Modification du comportement, confusion, difficultés pour marcher
- Douleurs sévères et brutales de n'importe quelle partie du corps
- Saignement qui ne s'arrête pas après 10 min de compression
- Vomissements sévères ou persistants
- Toux ou vomissements de sang
- Crise suicidaire.

Cette liste est non exhaustive.



En cas d'urgence vitale, appelez le 15

QUELLES RESSOURCES POUR LES URGENCES NON VITALES ?

Est-ce une urgence ophtalmique ?

1 / Contacter son ophtalmologiste habituel

2 / Vis'Yon
structure spécifique sur le territoire
02 51 37 34 63

3 / Urgences ophtalmologiques
02 51 44 61 19

Est-ce une urgence dentaire ?

1 / Contacter son dentiste habituel

2 / Gardes dentaires
02 51 08 59 33 - 02 85 29 18 50 - 02 51 46 28 83
(Lundi-vendredi après-midi) (en semaine le matin - N° spécial été) (dimanche & jours fériés)

Est-ce une urgence relevant de la médecine générale ?

1 / Contacter le cabinet de son médecin traitant en priorité

Mon patient souffre d'une douleur aiguë et n'a pas de médecin traitant ou celui-ci n'est pas joignable ou n'a pas de disponibilité dans les 48h ou mon patient est hors résidence.

2/ Appeler le 116 117
• Conseil médical
• Orientation vers des cabinets de ville
CSNP, MMG ou médecin de garde

3/ Autres offres médicales sur le territoire
(circuit court, pharmacies)

SITE GRATUIT POUR CONNAÎTRE LES PHARMACIES DE GARDE : 3237.FR

DANS TOUS LES CAS, LE PATIENT NE DOIT PAS SE PRÉSENTER SPONTANÉMENT AUX URGENCES. EN CAS D'URGENCE VITALE COMPOSEZ LE 15 OU LE NUMÉRO CI-DESSUS SELON L'URGENCE RESENTIE.

Le problème de mon patient ne correspond à aucune situation énoncée ci-dessus...

...CE N'EST PAS UNE URGENCE

Je consulte le tableau sur la page suivante pour connaître les offres de soins sur le territoire et j'oriente mon patient.





CPTS
Centre-Vendée

DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR

	DISPOSITIF	POUR QUI ?
SOINS NON PROGRAMMÉS	Centre de Soins Non Programmés (CSNP)	<ul style="list-style-type: none">• Patients sans Médecin Généraliste Traitant• Patient dont le MGT n'est pas disponible• Patients hors-résidence
	Dispositif IDEL Mobile	<ul style="list-style-type: none">• Patient sans MT ou indisponible• Patient sans infirmier libéral ou indisponible• Patient hors résidence principale ou ne pouvant se déplacer
	Protocole de coopération pharmaciens d'officine / médecins généralistes traitants	<ul style="list-style-type: none">• Patients sans Médecin Généraliste Traitant• Patient dont le MGT n'est pas disponible• Patients hors-résidence
SOINS PROGRAMMÉS	Consultation d'Accès aux Soins SASPAS (internes en Médecine Générale)	Pour les personnes de plus de 16 ans en ALD ou de plus de 70 ans sans critères, sans Médecin Généraliste Traitant.

PAR LA CPTS CENTRE-VENDÉE SUR SON TERRITOIRE

POUR QUOI ?

Pour un soin relevant de la médecine générale, ressenti comme urgent (24h à 48h).

Complément d'information médicale, avec ± téléconsultation et/ou actes infirmiers

Symptômes répondant aux critères d'inclusion des protocoles en place à l'officine.

Pour une consultation pour renouvellement d'ordonnance, pour un suivi suite à une hospitalisation récente (< 6 mois) ou pour le suivi d'une pathologie chronique.

FONCTIONNEMENT

Mardi et jeudi / 9h-13h et 14h-18h30
Appel du patient au 116-117 de 8h à 20h

Le 116 117, c'est quoi ? Une plateforme téléphonique de régulation médicale de la filière médecine générale gérée par l'ADOPS 85, Association Départementale des Médecins Généralistes de Vendée.

Du lundi au vendredi / 8h-20h
Appel du patient au 116 117.

La régulation déclenche l'envoi d'une infirmière (IDEL adhérente au dispositif) au domicile du patient. Elle réalise les actes nécessaires et l'orientation requise.

Ce protocole se met en place entre un médecin délégué et un pharmacien délégué.

Après vérification de l'éligibilité et recueil de consentement, le pharmacien réalise les tests nécessaires. En fonction des résultats, il prescrit une antibiothérapie à l'aide de prescriptions types ou oriente le patient vers un avis médical.

Du mardi au vendredi / 9h-17h

Adressage possible par les médecins, pharmaciens, infirmiers, CCAS, EHPA, EHPAD, SDA, CPAM et CHD

Adressez votre patient vers la pharmacie de sa commune.

PRÉSENTATION DE L'ADOPS



La plateforme téléphonique de régulation médicale de la filière médecine générale du 116 117 est gérée par l'ADOPS 85, Association Départementale des Médecins Généralistes de Vendée, dans les locaux du SAMU du Centre 15.

Dans le cadre du Service d'Accès aux Soins, un ou plusieurs médecins généralistes sont postés en régulation médicale de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi matin pour répondre aux appels d'urgences non vitales.

CONTACT :

Secrétariat : 02.51.44.64.80 - adops85@chd-vendee.fr
Coordination : 06.40.99.55.50 - coordination@adops85.fr



ADOPS 85 : Association Départementale pour l'Organisation de la Permanence des soins en Vendée

CAS : Consultation d'Accès aux Soins

Circuit court : Un parcours de soins dédié à la prise en charge de patients atteints de pathologies bénignes pour qui une sortie rapide est prévue

CSNP : Centre de Soins Non Programmés

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

SASPAS : Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée (internes en médecine générale en 9ème année).

QU'EST-CE QU'UNE CPTS ?



Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé est un **outil d'organisation pour les professionnels de santé**, prévu par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

La Vendée en compte 7, couvrant ainsi toute la population du département (à l'exception de l'île d'Yeu).

Ces CPTS sont des **structures associatives, créées par et pour les professionnels de santé**. Elles développent des projets communs visant à améliorer la prise en charge de la santé de la population du territoire.

Service d'Accès aux Soins (SAS) : un nouveau service d'orientation de la population dans leurs parcours de soins

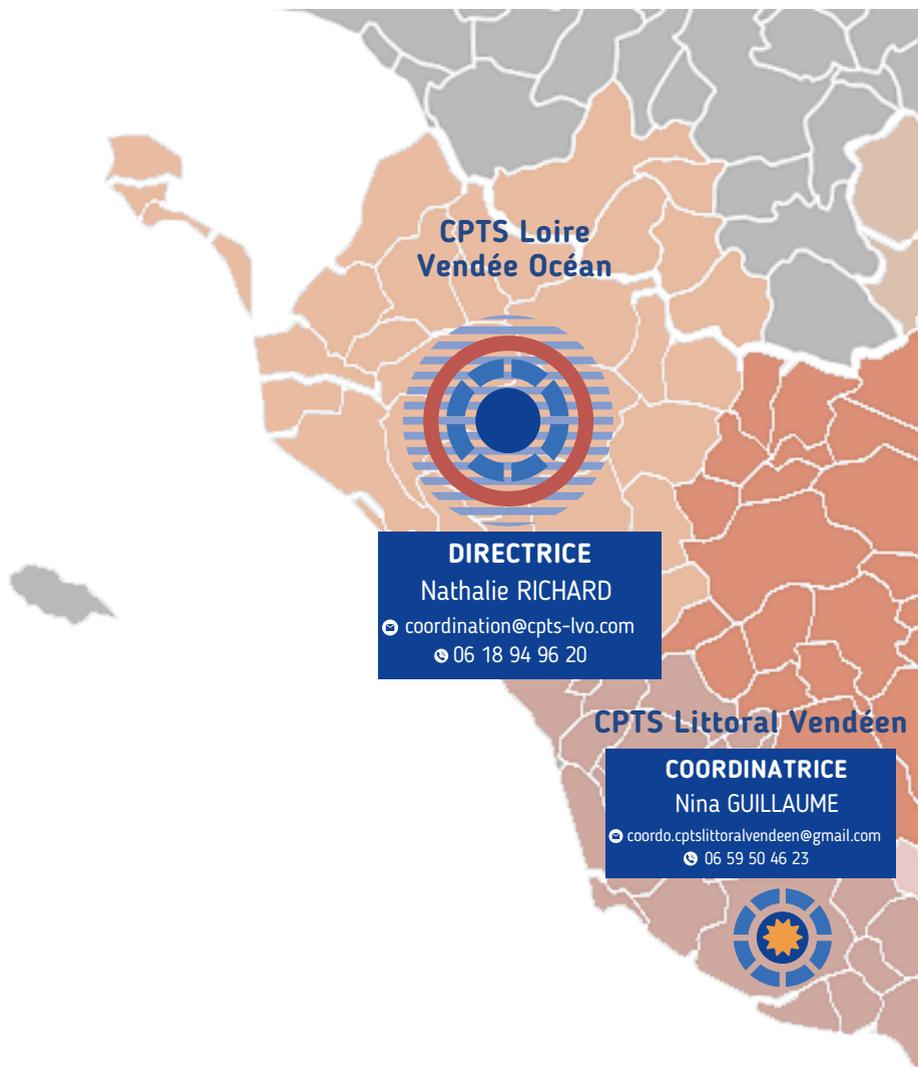
Pour le patient confronté à un besoin de soins urgents ou non programmés et lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible, le SAS permet d'accéder à toute heure et à distance à un professionnel de santé.

Via le 116-117, le patient est mis en relation avec une régulation médicale qui pourra en fonction du besoin :

- Apporter un conseil médical ;
- Orienter vers une consultation non programmée (au cabinet d'un médecin engagé et disponible ou dans un centre de soins dédié) ;
- Orienter vers un service d'urgences d'un hôpital ;
- Faire intervenir une ambulance voire déclencher un SMUR.

Le SAS repose sur une collaboration étroite de l'ensemble des professionnels de santé d'un même territoire, qu'ils relèvent de la filière de l'aide médicale urgente ou de celle de médecine générale. En Vendée, le SAS est organisé par les 7 CPTS, l'ADOPS et le CHD Vendée. Une convention de partenariat permet à chaque partie de prendre part aux orientations stratégiques et aux décisions afin d'encadrer et d'organiser ce SAS.

CARTE DES SOINS NON PROG



À destination uniquement des professionnels de santé.
Merci de ne pas communiquer aux patients les numéros présents dans ce livret

 Centres de Soins Non Programmés

 Créneaux volontaires cabinets

 Consultations d'Accès aux Soins (SAS PAS/IPA)

 Soins Non Programmés paramédicaux

RAMMÉS EN VENDÉE

CPTS Terres de Montaigu



COORDINATEUR

Benjamin GUILBAUD

✉ b.guilbaud@cpts-terresdemontaigu.fr

☎ 06 34 16 06 14

CPTS Haut du Bocage



COORDINATRICES

Bérénice TREILLARD Lydie RAVAUD

✉ l.ravaud@cptsduhautbocage.fr

☎ 06 75 25 35 49

CPTS Centre-Vendée



CHARGÉE DE MISSION

Emilie REMAUD

✉ emilie.remaud@cpts-centrevendee.fr

☎ 07 88 50 19 51

CPTS Sud Vendée

COORDINATEURS

Solène GIRAudeau et Benoit FLOT

✉ coordination2@cpts-sudvendee.fr

☎ 06 45 34 11 05

CPTS Plaine et Marais



COORDINATRICE

Charline GUIZIOU

✉ cpts.plaine.marais@gmail.com

☎ 07 88 59 26 28



 Protocoles de coopération pluriprofessionnelle cystite



Circuit court



Soins Non Programmés dentaires (porté par le CHD de La Roche-Sur-Yon)



**BON USAGE DES RESSOURCES MÉDICALES ET
PARAMÉDICALES DU TERRITOIRE VENDÉEN**
À destination des professionnels de santé